



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 30 avril 2020

PLAN DE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL – PANDÉMIE COVID-19

Commission de la Solidarité

M. COUNIL. Je ne reviens pas sur le caractère exceptionnel de la situation. Je salue l'organisation de cette réunion et la mobilisation des services départementaux. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, on se rend compte de l'importance du rôle des collectivités locales auxquelles on demande beaucoup, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

J'émettrai une suggestion en faveur du secteur associatif, notamment des associations en charge des quartiers relevant de la politique de la ville, dont le Département est un acteur au titre du contrat de ville. Généralement, nous votons les subventions aux associations aux environs du mois de juin. Serait-il possible d'anticiper le vote de ces subventions afin de les verser un petit plus tôt ? L'État a déjà versé ses subventions, ce que ne pourra pas faire Le Mans Métropole en l'absence de Conseil communautaire dans la mesure où nous nous situons entre deux tours d'une élection municipale qui nous empêchent de délibérer. Certaines associations seront donc placées en difficulté. Aussi serait-il une bonne chose que le Département accélère les choses.

Commission Réussite éducative et citoyenneté

Mme COZIC-GUILLAUME. Suite aux annonces du Premier ministre mardi dernier, les collégiens sarthois de sixième et de cinquième retourneront au collège le 18 mai prochain, laissant au Département à peine trois semaines pour se préparer. La situation n'est pas simple et impose que nous nous organisions pour assurer une rentrée sans mettre personne en danger, que ce soit les élèves, les enseignants ou nos agents du Département.

De nombreuses questions se posent sur la désinfection des locaux et des matériels qui devra sans doute être quotidienne. Disposons-nous d'agents en nombre suffisant pour assurer cette désinfection ? Faudra-t-il procéder à des recrutements ?

La question des masques se pose également. Vous avez répondu, Monsieur le Président, que les agents disposeront de masques. Pour les élèves, la question est de savoir qui du Département ou de l'Éducation nationale les prendra en charge. S'il s'agissait de l'Éducation nationale, les collèges devraient ponctionner sur leurs fonds de réserve et réunir un CA, ce qui, pour l'heure, n'est pas possible. De nombreuses questions se posent pour ceux qui ne disposent que de fonds de réserve limités.

La question des sanitaires et de la restauration est anxiogène. Respecter toutes les mesures dans le cadre de la restauration reste le plus difficile.

Quid de l'internat, sachant que les repas sont assurés par les lycées qui ne devraient pas rouvrir ? Il faudra trouver des solutions de restauration des enfants.

Je remercie M. Vallienne de l'organisation de la Commission Réussite éducative qui aura donc lieu mercredi prochain, dans le cadre de laquelle nombreuses seront les questions à régler.

Notre groupe travaille toujours de façon très constructive. Nous souhaitons poursuivre dans ce sens au sein de la commission.

S'agissant du dispositif de prêts de tablettes et d'ordinateurs pour les élèves qui n'en disposaient pas, des demandes subsistent, tout n'ayant pas été assuré en temps et en heure dans chaque collège. Après recensement, des élèves restent à équiper. Des élèves ne reprendront pas les cours le 18 mai. Des élèves ou des parents ont des problèmes. Serait-il possible de faire un point avec chaque collège ?

Pourrions-nous revoir le dispositif pour les élèves décrocheurs qui sont de plus en plus nombreux ? Plus le confinement s'éternise, plus le décrochage est sévère. Des dispositifs ont été mis en place. Ne pourrions-nous pas les réactiver ?

Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à vous, Monsieur Vallienne, d'avoir organisé une réunion de la Commission mercredi prochain.

M. COUNIL. Je commencerai par une remarque qui fait suite aux propos de M. Vallienne. Il est consternant de constater que les collectivités locales ne sont toujours pas informées de mesures qu'elles doivent prendre en matière d'éducation, que ce soit les communes pour les écoles primaires et maternelles, les Départements pour les collèges, les Régions pour les lycées, même si, pour eux, la question se posera plus tard.

On sait depuis longtemps que le déconfinement interviendra. Il est terrible de penser que nous sommes un peu laissés à nous-mêmes pour nous organiser et que des consignes arriveront plus tard, qui ne s'inscriront peut-être pas dans le sens dans lequel nous aurons travaillé. C'est une façon d'envisager les choses qui interroge.

Les deux questions que je poserai n'appellent pas forcément de réponses aujourd'hui, car je pense qu'elles devront être étudiées par la commission. Nous savons que le Département s'occupe surtout de fournir le gîte et le couvert dans les établissements. On ne peut pour autant pas se désintéresser de l'aspect social ni des élèves qui sont aujourd'hui déconnectés des établissements. Je m'exprime en tant que professionnel de l'éducation : nous le constatons, les élèves que nous maintenons en activité sont ceux qui ne posaient pas de problème de suivi. Ceux que nous avons « perdus » au cours de la période de confinement sont ceux qui étaient déjà en perdition et nous craignons qu'ils ne retrouvent pas le chemin de l'école après en avoir été privés pendant six mois. Je souhaiterais que le Département étudie cette question, même s'il ne s'agit pas de sa compétence première. Comment pouvons-nous accompagner les établissements sur le plan du recensement et reprendre contact avec les familles que nous aurions perdues de vue – peut-être avec les travailleurs sociaux ?

Ma seconde suggestion porte sur la restauration scolaire, mais je parle un peu dans le vide dans la mesure où j'ignore comment les choses vont s'organiser. Au cours de la période, serait-il possible de porter davantage l'accent sur la question des circuits courts pour aider le tissu économique sarthois ? Nous avons plusieurs producteurs locaux et il serait utile de faire jouer la solidarité en demandant d'abord aux établissements de commander en proximité les produits servis aux élèves

Comme je vous l'ai dit, je n'attends pas de réponse ; en revanche, je lirai avec attention le compte rendu qui sera réalisé de la Commission Réussite éducative.